



PLAN LOCAL D'URBANISME

07U15

Rendu exécutoire
le



ANNEXES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :
Juin 2018

7

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **21 Juin 2017**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **14 Juin 2018**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





PLAN LOCAL D'URBANISME

07U15

Rendu exécutoire
le



CAHIER DES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :

Juin 2018

7a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **21 Juin 2017**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **14 Juin 2018**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

BOIS DE BACHIVILLERS (Identifiant national : 220013794)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60PDT106)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites
Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), 2015.- 220013794, BOIS DE BACHIVILLERS.

- INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013794.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(FRANÇOIS R.)

Centroïde calculé : 573923°-2475195°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Bachivillers (INSEE : 60038)
- Boissy-le-Bois (INSEE : 60080)
- Fresneaux-Montchevreuil (INSEE : 60256)
- Fresne-Léguillon (INSEE : 60257)
- Senots (INSEE : 60613)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 105
Maximum (m) : 150

1.3 Superficie

202,58 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le Bois de Bachivillers est localisé sur une butte résiduelle de sables thanétiens, caractéristique des petites buttes du pied de la cuesta tertiaire du Vexin sur le plateau crayeux du Pays de Thelle.

Les boisements sont essentiellement constitués de futaies et de taillis sous futaie de charmes et de chênes, mêlés à des hêtres, des merisiers, des bouleaux, des châtaigniers... Ces derniers forment facies par endroits. Ces chênaies-charmaies neutro-acidoclines atlantiques/subatlantiques à Jacinthe (*Lonicero-Carpinenion*) sont localement entrecoupées de clairières (*Sarothamnion scoparii*) à Genêt à balais (*Cytisus scoparius*). D'autre part, des tapis de ronces s'étendent dans les espaces plus héliophiles (coupes d'éclaircie).

Des chênaies sessiliflores plus acides, du *Quercion robori-petraeae*, sur les promontoires sableux aux sols les plus filtrants, ainsi que des hêtraies à Houx (*Ilex aquifolium*) et à Surelle (*Oxalis acetosella*), de l'*Oxalo acetosellae-Fagetum sylvaticae*, sont également représentées.

Quelques lambeaux de landes sèches à Callune et de pelouses sabulicoles s'y intercalent par endroits, notamment dans les clairières, en bordure des chemins et sur les lisières.

Sur les affleurements plus argileux s'étendent des micro-frênaies-chênaies, avec quelques mares (bordées par le *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris*) à callitriches (*Callitrichion obtusangulae*). Celles-ci sont parfois joutées de petites cariçaies (*Caricion acutae*).

Enfin, quelques plantations de résineux ont été effectuées par endroits.

INTERET DES MILIEUX

Les boisements sableux et argileux permettent la présence d'une flore sabulicole remarquable. Les buttes sableuses sont rares sur les plateaux crayeux, et constituent d'importants îlots de diversité au sein des openfields.

Les groupements sylvatiques à Jacinthe et à Houx, ainsi que les fragments de pelouses sabulicoles, sont des milieux relevant de la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Les mares sont d'importants sites de reproduction de batraciens, dont plusieurs espèces sont rares et menacées aux échelles régionale, nationale ou européenne. En effet, les réseaux de mares intraforestières ou périforestières sont devenus rares dans les plaines agricoles du nord-ouest de l'Europe.



INTERET DES ESPECES

Plusieurs espèces végétales d'un grand intérêt (peu communes à rares en Picardie) ont été notées :

- le Fragon petit Houx (*Ruscus aculeatus*), rare en Picardie ;
- la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*), bien présente sur les bois à affinités submontagnardes du Pays de Thelle ;
- la Laïche pâle (*Carex pallescens*) ;
- le Scléranthe annuel (*Scleranthus annuus*), sur les sables secs des lisières.

Faune :

De nombreux amphibiens se reproduisent dans les mares, avec, pour les espèces les plus intéressantes :

- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), ici en limite septentrionale d'aire en France ;
- le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), vulnérable en France, car menacé dans la moitié sud du pays.

On note également la présence de plusieurs espèces de rapaces, dont la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), inscrite à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

La mise en culture et la disparition des haies sur les marges réduisent l'intérêt tant biologique que paysager ou cynégétique des lisières, lesquelles constituent d'importants espaces de transition entre les bois et les grandes cultures.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Butte témoin, butte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire



2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
 Faunistique
 Amphibiens
 Oiseaux
 Floristique
 Phanérogames

Fonctionnels

Rôle naturel de protection contre
 l'érosion des sols
 Fonction d'habitat pour les
 populations animales ou végétales

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours du site comprennent les milieux boisés les plus remarquables pour les habitats, la flore et la faune. Les cultures, sans intérêt particulier, sont évitées.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Mises en culture, travaux du sol	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Reptiles - Poissons - Insectes - Autres Invertébrés - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Mammifères - Amphibiens - Bryophytes	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes	



6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22 Eaux douces stagnantes		0	
35 Pelouses silicicoles sèches		2	
41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles		20	
41.5 Chênaies acidiphiles		40	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
41.2 Chênaies-charmaies		30	

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
81 Prairies améliorées			
82 Cultures			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	121	Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Moyen			
	310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
Angiospermes	119698	Ruscus aculeatus L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	121823	Scleranthus annuus L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	92	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	155	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	259	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	351	Rana temporaria Linnaeus, 1758			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Mammifères	60636	Meles meles (Linnaeus, 1758)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Oiseaux	2623	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
	2895	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
	3424	Columba palumbus Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0289.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)				1989
	4272	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	4319	Muscicapa striata (Pallas, 1764)		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
	4361	Parus cristatus Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
Angiospermes	87501	Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	88747	Carex pallescens L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	88775	Carex pilulifera L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92282	Convallaria majalis L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	94628	Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	94959	Digitalis purpurea L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Moyen			
	103057	Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	103514	Ilex aquifolium L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	104353	Juncus tenuis Willd., 1799			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	106828	Luzula forsteri (Sm.) DC., 1806			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	106854	Luzula pilosa (L.) Willd., 1809			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	108698	Moehringia trinervia (L.) Clairv., 1811			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	111859	Oxalis acetosella L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	119419	Rumex acetosella L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	119818	Sagina procumbens L., 1753			Informateur : BOULLET V., comm. pers.				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126035	Teucrium scorodonia L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	128938	Veronica officinalis L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Fougères	116265	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Mousses	4770	Leucobryum glaucum (Hedw.) Ångstr.			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4319	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	103057	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Mousses	4770	<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Ångstr.	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

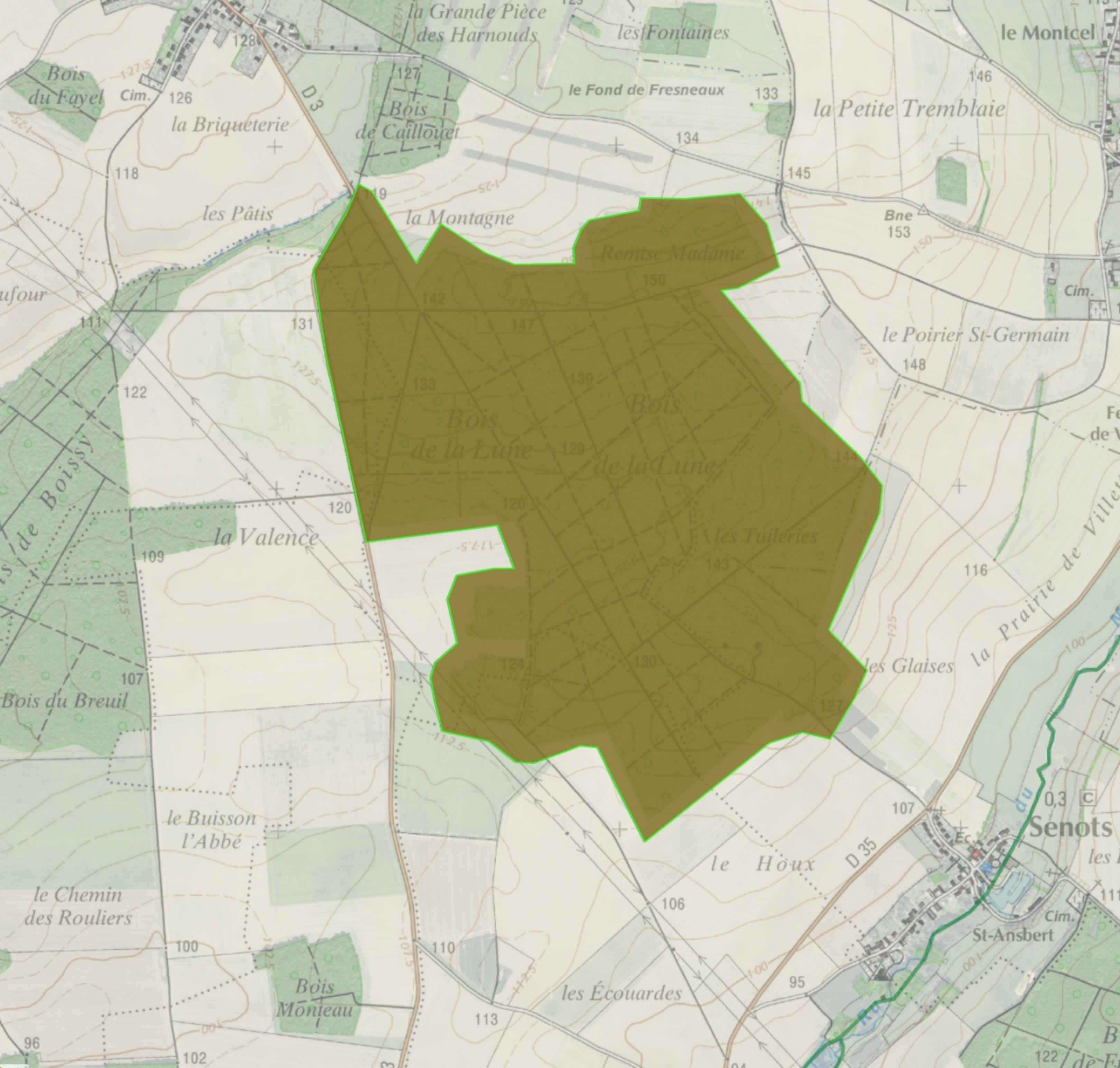


8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
121 Triturus alpestris (Laurenti, 1768)	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
310 Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
2832 Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88747 Carex pallescens L., 1753	41.5 Chênaies acidiphiles	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94959 Digitalis purpurea L., 1753	41.5 Chênaies acidiphiles	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
119698 Ruscus aculeatus L., 1753	41.5 Chênaies acidiphiles	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
121823 Scleranthus annuus L., 1753	35 Pelouses silicicoles sèches	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

- BOULLET V., comm. pers.() "".
- Fiche ZNIEFF 0289.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)() "".
- FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".





ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE THELLE (Identifiant national : 220420020)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60PDT105)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (SALVAN S.), 2015.- 220420020, RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE THELLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220420020.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(SALVAN S.)
Centroïde calculé : 574289°-2476384°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Boutencourt (INSEE : 60097)
- Énencourt-Léage (INSEE : 60208)
- Fleury (INSEE : 60239)
- Fresneaux-Montchevreuil (INSEE : 60256)
- Fresne-Léguillon (INSEE : 60257)
- Ivry-le-Temple (INSEE : 60321)
- Labosse (INSEE : 60331)
- Méru (INSEE : 60395)
- Mesnil-Théribus (INSEE : 60401)
- Pouilly (INSEE : 60512)
- Senots (INSEE : 60613)
- Trie-Château (INSEE : 60644)
- Trie-la-Ville (INSEE : 60645)
- Vaumain (INSEE : 60660)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 58
Maximum (m) : 125

1.3 Superficie

30,68 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

La ZNIEFF comprend les lits mineurs de l'Aunette, du Ru du Mesnil, du Ru de Pouilly, ainsi que le cours amont de l'Esches, depuis ses sources jusqu'à l'amont de Méru.

Ces vallées s'étirent parallèlement entre elles selon un axe nord-nord-ouest/sud-sud-est. Les trois premières confluent vers la Viosne, dont la direction ouest-est est liée au synclinal de la Viosne, de direction parallèle à l'anticlinal du Bray. L'Aunette, le Ru du Mesnil et le Ru de Pouilly suivent ainsi une direction quasiment perpendiculaire à l'axe de la Viosne.

Les affluents de la Viosne, concentrés sur la rive droite, forment un réseau hydrographique dit "en peigne". L'Esches occupe un autre bassin-versant, celui de l'Oise.

D'un point de vue géologique, les terrains affleurants dominants dans les vallées sont, de haut en bas, les limons de pente et les limons à silex acides (sur le plateau), localement mêlés à des sables thanétiens tertiaires, puis les craies campanienne et santoniennes sur les versants.

En fond de vallée s'étendent des alluvions récentes limoneuses et argileuses, recouvrant des alluvions anciennes davantage sablo-graveleuses.

Les cours d'eau sont alimentés par les sources issues de la nappe de la craie. Les débits sont relativement réguliers et bien soutenus et les eaux carbonatées, ensemble qui favorise la cressiculture.

Des pâtures subsistent en fond de vallée, mais les bassins-versants sont essentiellement cultivés.

INTERET DES MILIEUX

La régularité des débits, la diversité des substrats et des courants déterminent de nombreuses zones de production (bonne alternance de zones de radiers et de plats).



Ces caractéristiques, ainsi que les pentes relativement fortes des lits mineurs (limitant le colmatage des substrats rocheux du lit mineur) et la fraîcheur de l'eau, sont propices à la reproduction des truites, phénomène devenu rare en Picardie.

Les éléments prairiaux, mêlés aux haies et aux bosquets des vallées, en plus de leurs intérêts paysager et floro-faunistique, font office de zone-tampon avec les cultures, dont les intrants limitent la qualité des eaux.

INTERET DES ESPECES

L'ichtyofaune remarquable comprend les espèces suivantes :

- la Truite fario (*Salmo trutta fario*) abondante, dont les populations seraient issues d'une reproduction essentiellement naturelle ;
- le Vairon (*Phoxinus phoxinus*), typique des zones à truite ;
- le Chabot (*Cottus gobio*), également abondant sur ces cours d'eau ;
- la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

Ces deux dernières espèces sont inscrites en annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

D'autres espèces restent probablement à découvrir sur les cours d'eau et à proximité.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Le cloisonnement des cours de l'Aunette, du Ru du Mesnil et du Ru de Pouilly, à cause de seuils liés à des moulins, limite (voire annule le plus souvent) les migrations piscicoles vers les zones de reproduction potentielles.

Le manque d'entretien léger, ainsi que certaines pratiques agricoles (ruissellement des terres cultivées, piétinement des berges par le bétail...), favorisent l'envasement et le colmatage des substrats caillouteux favorables aux salmonidés.

La pollution diffuse d'origines agricole et domestique accentue les phénomènes d'eutrophisation.

Les travaux de curage de l'Esches réduisent les potentialités, notamment en réchauffant les eaux, de même que les communications avec des étangs favorisent également la dispersion d'espèces indésirables.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Source, résurgence
- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Poissons

Fonctionnels

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Zone particulière d'alimentation
Zone particulière liée à la reproduction

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les limites des portions de ZNIEFF suivent les bordures des cours d'eau de plus grand intérêt piscicole et hydrobiologique, en intégrant un mince liseré faisant office de zone-tampon.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Habitat humain, zones urbanisées	Réel
Route	Réel
Pollutions et nuisances	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Réel
Pratiques liées à la gestion des eaux	Réel
Pratiques agricoles et pastorales	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Réel
Processus naturels abiotiques	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Réel
Processus naturels biologiques	Réel
Evolutions écologiques	Réel
Atterrissement	Réel



FACTEUR	Potentiel / Réel
Eutrophisation	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères - Oiseaux - Reptiles - Amphibiens - Insectes - Autres Invertébrés - Phanérogames - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats		- Poissons	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
24.12 Zone à Truites			

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
37 Prairies humides et mégaphorbiaies			
44 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides			

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
82 Cultures			
86.2 Villages			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Poissons	66333	Lampetra planeri (Bloch, 1784)		Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.				
	67778	Salmo trutta fario Linnaeus, 1758		Reproducteur	Bibliographie : MONNIER D., et al.	Fort			1997
	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758		Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Poissons	67404	Phoxinus phoxinus (Linnaeus, 1758)		Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.				
	67552	Barbatula barbatula (Linnaeus, 1758)		Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.				
	69016	Pungitius pungitius (Linnaeus, 1758)		Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.				



7.3 Espèces à statut réglementé

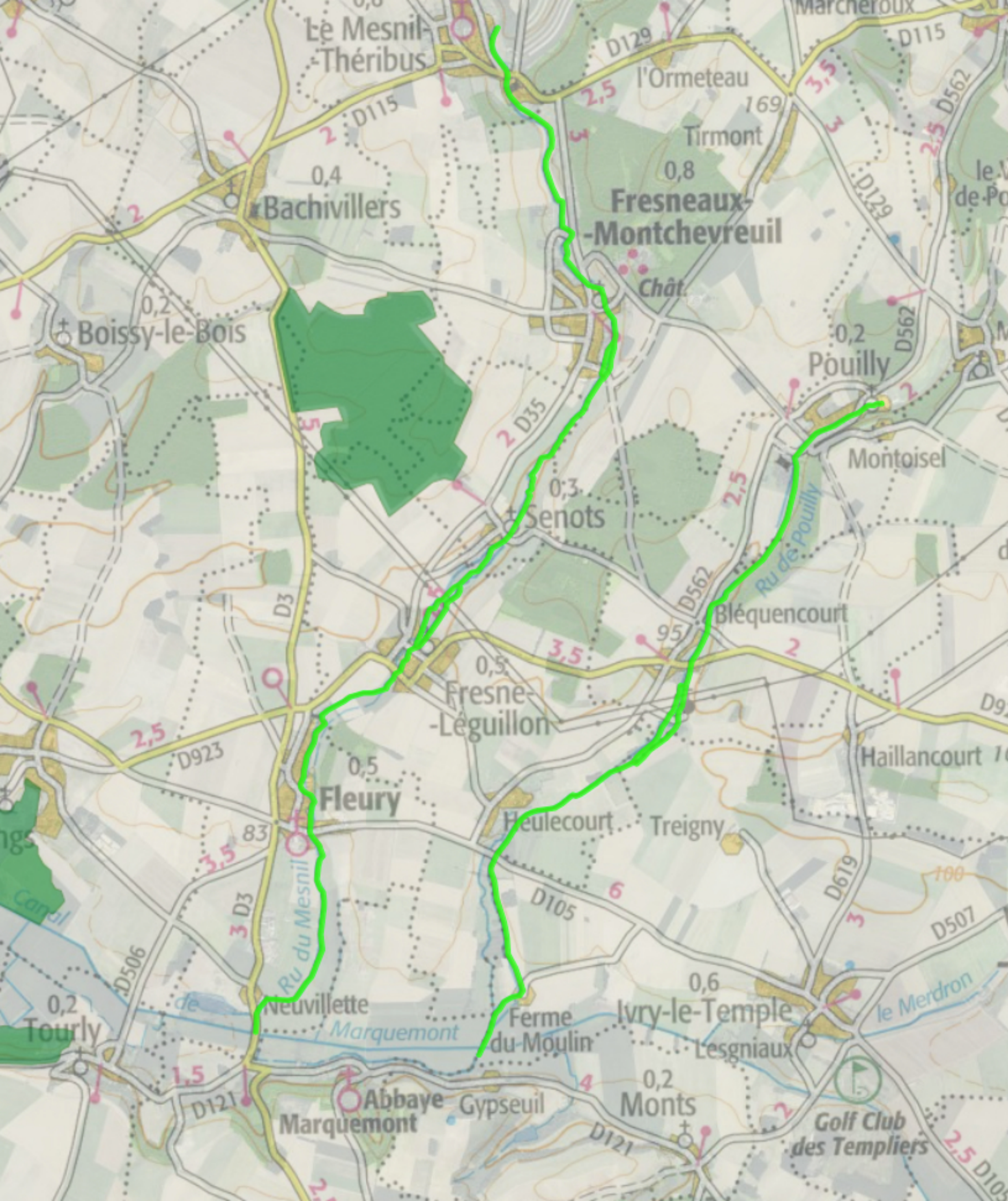
Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Poissons	66333	Lampetra planeri (Bloch, 1784)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	67778	Salmo trutta fario Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

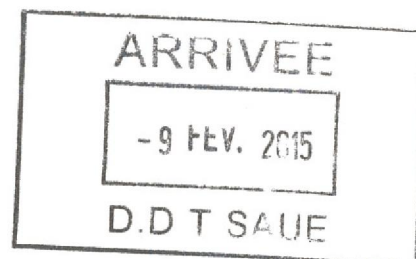
Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
66333 Lampetra planeri (Bloch, 1784)	24.12 Zone à Truites	Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.
67404 Phoxinus phoxinus (Linnaeus, 1758)	24.12 Zone à Truites	Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.
67552 Nemacheilus barbatulus (Linnaeus, 1758)	24.12 Zone à Truites	Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.
67778 Salmo trutta fario Linnaeus, 1758	24.12 Zone à Truites	Reproducteur	Bibliographie : MONNIER D., et al.
69016 Pungitius pungitius (Linnaeus, 1758)	24.12 Zone à Truites	Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.
69182 Cottus gobio Linnaeus, 1758	24.12 Zone à Truites	Hivernage, séjour hors reproduction	Bibliographie : MONNIER D., et al.

9. SOURCES

- SALVAN S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- MONNIER D., et al.(1997) "Résultats des pêches électriques dans le département de l'Oise. Délégation Régionale C.S.P."
- MONNIER D., et al.(1997) "Résultats des pêches électriques dans le département de l'Aisne. Délégation Régionale C.S.P."



Relevé



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves.PAUL
Mèl : yves.paul@cg60.fr
Tel : 03 44 10 72 35
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du Conseil général
à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **06 FEV. 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
de SENOTS

Suite à la réception en date du 28 novembre 2014 par nos services de la délibération du Conseil municipal de SENOTS du 14 octobre 2014 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, dans le cadre de la collecte des informations nécessaires à cette procédure, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 ;
Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par les Routes Départementales (RD) n° 923, 35 et 562

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

- RD 923, route de 3ème catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne)
- RD 35, route de 4ème catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance)
- RD 562, route de 5ème catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales)

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic :

- RD 923, au PR 18.000 = 1.535 véhicules/jour dont 6,7 % de poids lourds, en 2012
- RD 35, au PR 19.000 = 1.034 véhicules/jour dont 4 % de poids lourds, en 1999

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement :

- RD 923, le plan d'alignement pour le hameau de Bléquencourt a été approuvé le 6 avril 1891 et a été mis à jour par décision du Conseil général du 24 octobre 1916.

1.5 Accidentologie entre 2009 et 2013 :

Rien à signaler

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de SENOTS.

2) TRANSPORTS :

Le Département est autorité organisatrice des transports interurbains.

2.1 Ligne régulière :

- ligne 17, BLEQUENCOURT / VALDAMPIERRE / BEAUVAIS

2.2 Lignes scolaires :

- desserte du collège Guy de Montpassant de CHAUMONT-EN-VEXIN
- desserte du collège Antoine de Saint-Exupéry de CHAUMONT-EN-VEXIN
- 16REN3, desserte du lycée Condorcet de MERU
- 16RF2, desserte du lycée Lavoisier de MERU
- desserte du regroupement pédagogique intercommunal de FRESNE-LEGUILLON, FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL et SENOTS,

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES :

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le Département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de SENOT est traversé par le « Circuit en Vexin-Thelle » inscrit au Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération n° 305 du Conseil général du 8 novembre 1991.

La fiche descriptive de ce circuit est jointe au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des ENS.

Ainsi, le territoire de la commune de SENOTS est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Réseau de cours d'eau salmonicoles du Pays de Thelle » (PDT04) ;
- l'ENS d'intérêt local « Bois de Bachivillers » (PDT06).

Les fiches descriptives de ces ENS sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le Département et la commune de SENOTS n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 Eau potable :

La commune est alimentée par les ouvrages du Syndicat Mixte des Sablons.

2.2 Assainissement :

Système d'assainissement non collectif

2.3 Rivière :

La commune de SENOTS n'est membre d'aucun syndicat de rivière. Avec l'apparition du volet GEMAPI de la loi Métropole, la compétence Milieux Aquatiques sera prochainement créée pour être ensuite obligatoirement transférée à la communauté de communes qui intégrera potentiellement un syndicat.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le ru du Mesnil. Faisant parti de l'unité hydrographique Epte, l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour 2015 (FRHR236-H3134000).

3) LES DECHETS

Rien à signaler.

III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de SENOTS les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil général le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de SENOTS tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

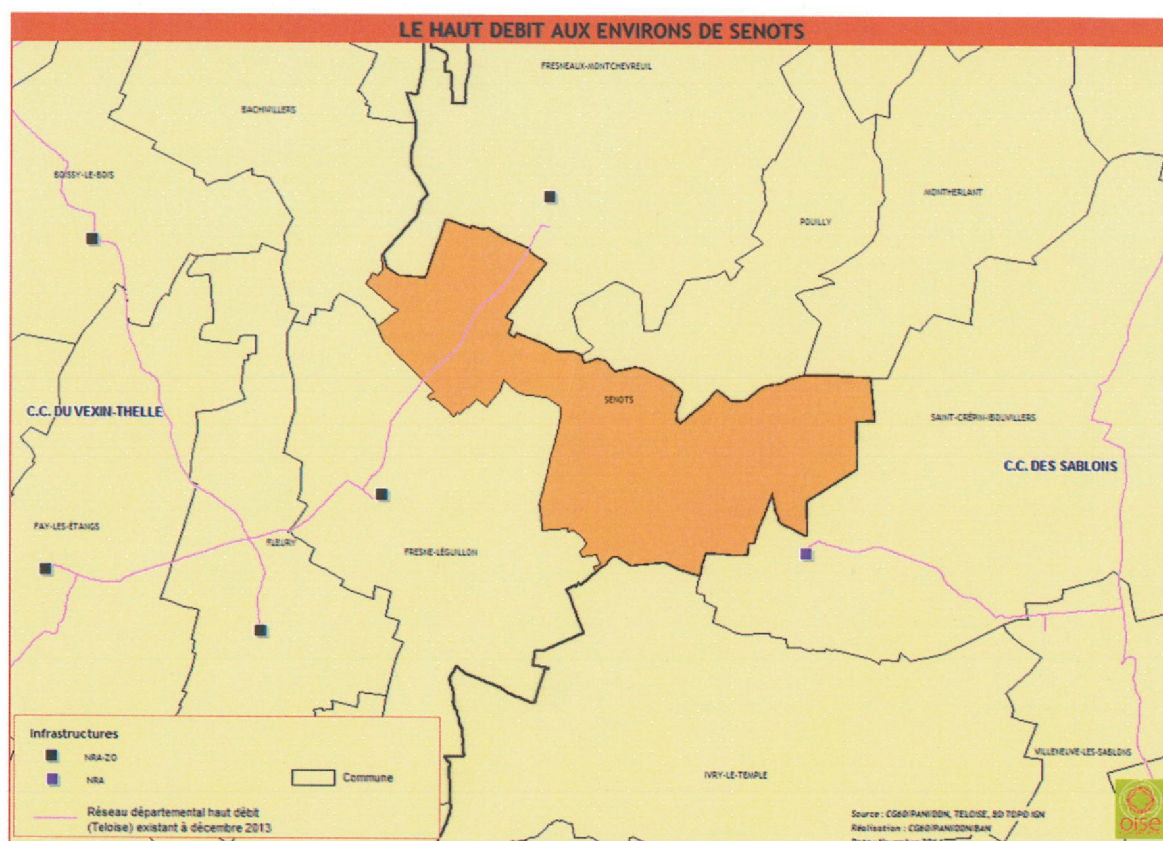
2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

SENOTS est bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé dans la commune de HAILLANCOURT (SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS). Ainsi, les habitations sur SENOTS peuvent prétendre pour la majorité des lignes à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de SENOTS, et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS, FRESNE-LEGUILLON, FLEURY, FRESNAUX-MONTCHEVREUIL). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de SENOTS.



4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de SENOTS est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de SENOTS pour en desservir d'autres.

Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de SENOTS intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
 - NRA ;
 - Chambres ;
 - Fourreaux ;
 - Poteaux ;
 - Locaux techniques, répartiteurs ;
 - Antennes ;
 - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil général ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de SENOTS et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) dans l'Oise a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes du VEXIN-THELLE, EPCI auquel appartient la commune de SENOTS, le PDH préconise la production annuelle de 100 à 110 logements à l'horizon 2020 dont 27% de logement locatif social et 25% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. Aussi, le Président du Conseil général de l'Oise a décidé la création d'un PIG 60 Amélioration de l'habitat privé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

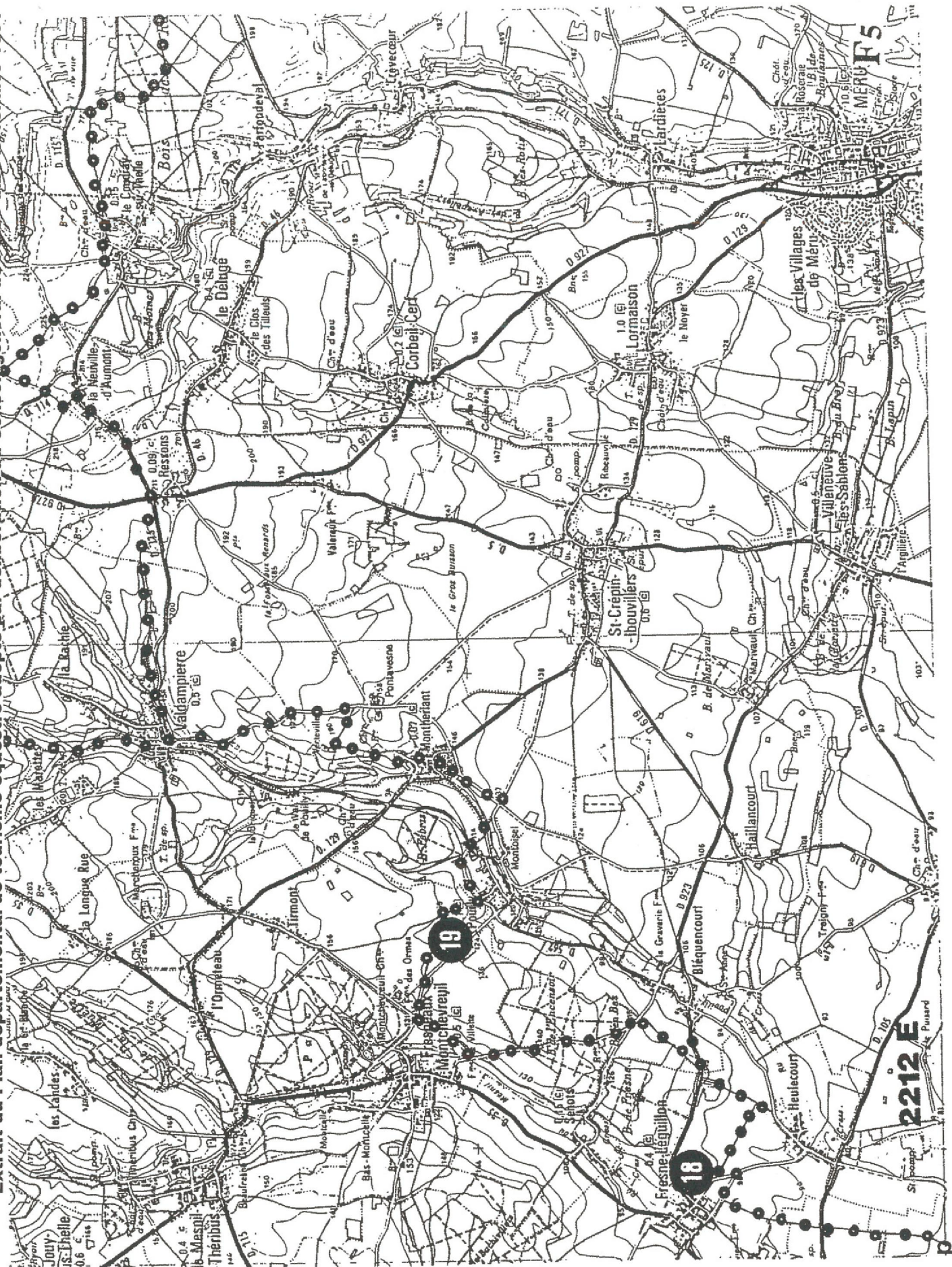
Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier GROS

P.J. : - 1 extrait du sentier « Le circuit en Pays de THELLE » ;
- 2 fiches descriptives ENS.





PDT06

Bois de Bachivillers



ID

Surface : 203

Altitude :

Entité paysagère :

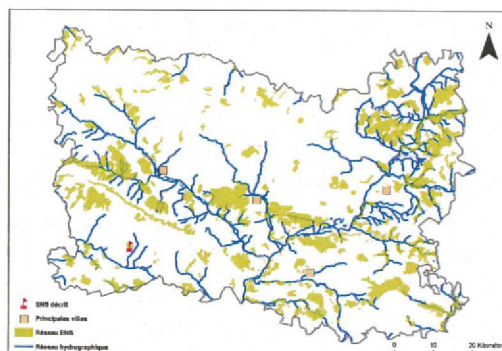
PLATEAU DE THELLE ET VALÉE DE LA TROESNE

Canton(s) concerné(s) :

CHALMONT-EN-VEXIN, MERU

Commune(s) concernée(s) :

BACHIVILLERS, BOISSY-LE-BOIS, FLEURY, FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL,
FRESNE-LEGUILLON, SENOTS



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNEFF I n° 220013794.

Valeur patrimoniale

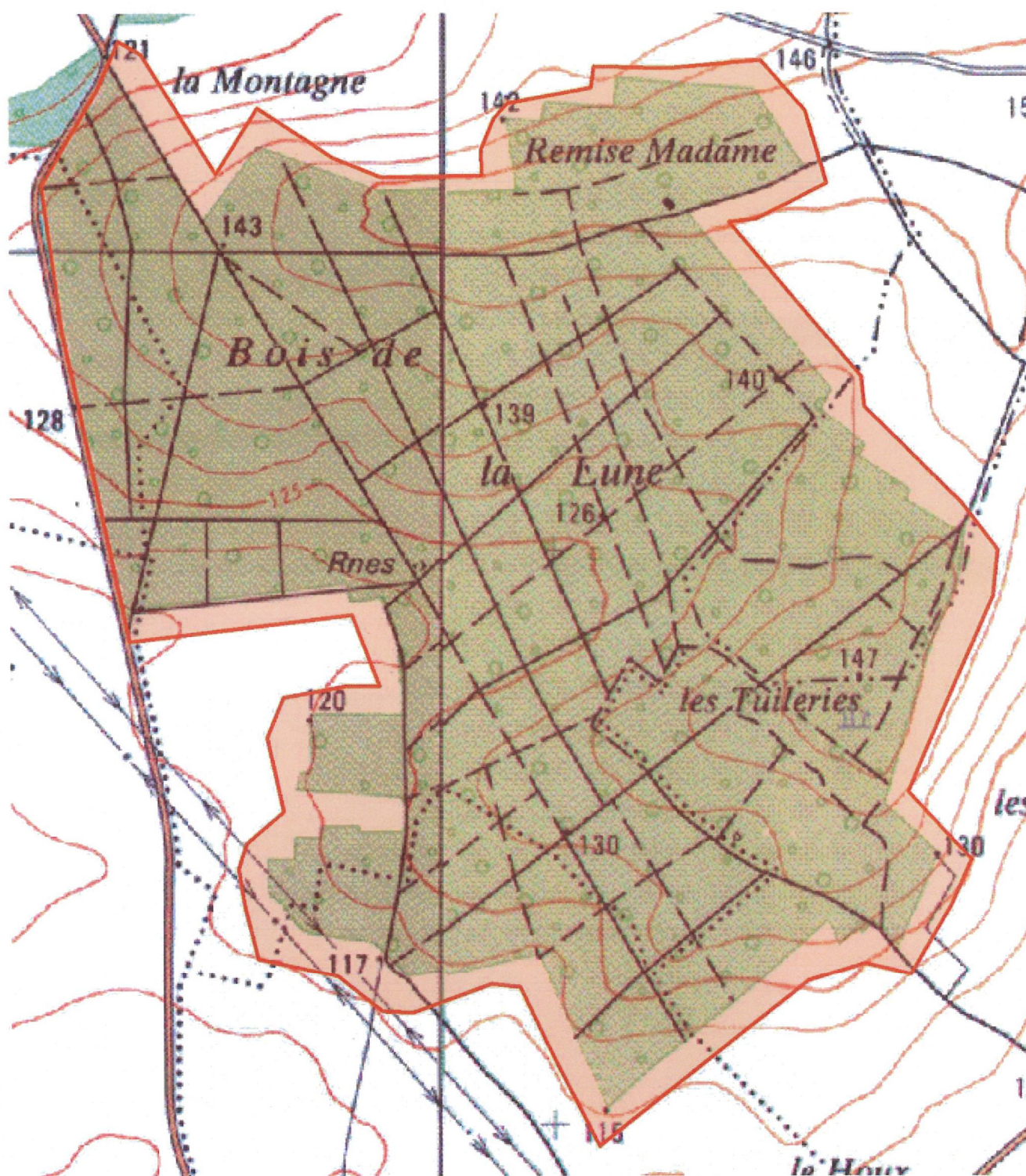
- ☐ Intérêt pour la Faune
- ☐ Intérêt pour la Flore
- ☐ Intérêt pour les Milieux naturels
- ☐ Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Bois de Bachivillers est localisé sur une butte résiduelle de sables tharédiens, caractéristique des petites buttes du pied de la cuesta tertiaire du Vexin sur le plateau crayeux du Pays de Thelle.



 Délimitation de l'ENS

0 190 380 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les boisements sont essentiellement constitués de futaies et de taillis sous futaie de charmes et de chênes, mêlés à des hêtres, des merisiers, des bouleaux, des châtaigniers... Ces derniers forment faciès par endroits. Ces chênaies-charmaies neutro-acidodines atlantiques/subatlantiques à Jacinthe (*Lonicero-Carpinerion*) sont localement entrecoupées de clairières (*Sarothamnion scoparii*) à Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) ; quelques lambeaux de landes sèches à Callune et de pelouses sabulicoles

Espèces végétales remarquables

Le Fragon petit Houx (*Ruscus aculeatus*), rare en Picardie ; la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*) ; la Laïche pâle (*Carex pallescens*) ; le Scéranthe annuel (*Scleranthus annuus*)

Espèces animales remarquables

La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ; le Triton alpestre (*Triturus alpestris*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Surface : 31

Altitude :

Entité paysagère :

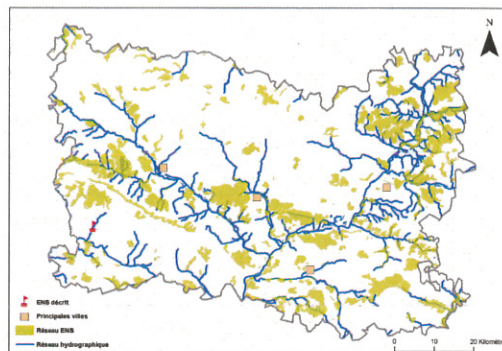
PLATEAU DE THELLE ET VALLÉE DE LA TROESNE.

Canton(s) concerné(s) :

AUNEUIL, CHAUMONT-EN-VEXIN, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, MERU.

Commune(s) concernée(s) :

BOUTENCOURT, ENENCOURT-LEAGE, FLEURY, FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL, FRESNE-LEGUILLON, IVRY-LE-TEMPLE, LABOSSE, LE MESNIL-THERIBUS, LE VAUMAIN, MERU, MONNEVILLE, POUILLY, SENOTS,



Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Classé Oise 43, Site Inscrit Oise 59, ZNIEFF I n° 220420020.

Valeur patrimoniale

- ☐ Intérêt pour la Faune
- ☐ Intérêt pour la Flore
- ☐ Intérêt pour les Milieux naturels
- ☐ Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 8101 620 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les éléments prairiaux, mêlés aux haies et aux bosquets des vallées, les ruisseaux et rivières

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

La Truite fario (*Salmo trutta fario*) ; le Vairon (*Phoxinus phoxinus*) ; le Chabot (*Cottus gobio*) ; la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

PDPG Troesne : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Restaurer une ripisylve boisée 4- restaurer l'habitat 5- Restaurer l'écoulement pour restaurer , l'habitat et l'écoulement 6- restaurer l'habitat et 7- restaurer la libre circulation des poissons

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (provoqué directement par l'action ou l'intervention de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;

- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.
- ✓ d'informer la population
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

FICHE n° 4

LES RISQUES

Les Risques Naturels

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien vers prim.net](http://lien.vers.prim.net)) :

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999

arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999

paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels.

Inondation

La Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations.

La méthodologie de la directive s'articule autour de 3 étapes :

- la réalisation d'une Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (*EPRI*) avant décembre 2011 ;
- la cartographie des Territoires à Risques inondation Important (*TRI*) avant décembre 2013 ;
- la réalisation d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (*PGRI*) avant décembre 2015, avec lequel les PLU devront être compatibles en application de l'article L123-10 du code de l'urbanisme.

La commune de Sénots fait partie du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands dont l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (*EPRI*) a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin.

Cette information est disponible sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à l'adresse suivante : [lien vers DRIEE Île-de-France](#).

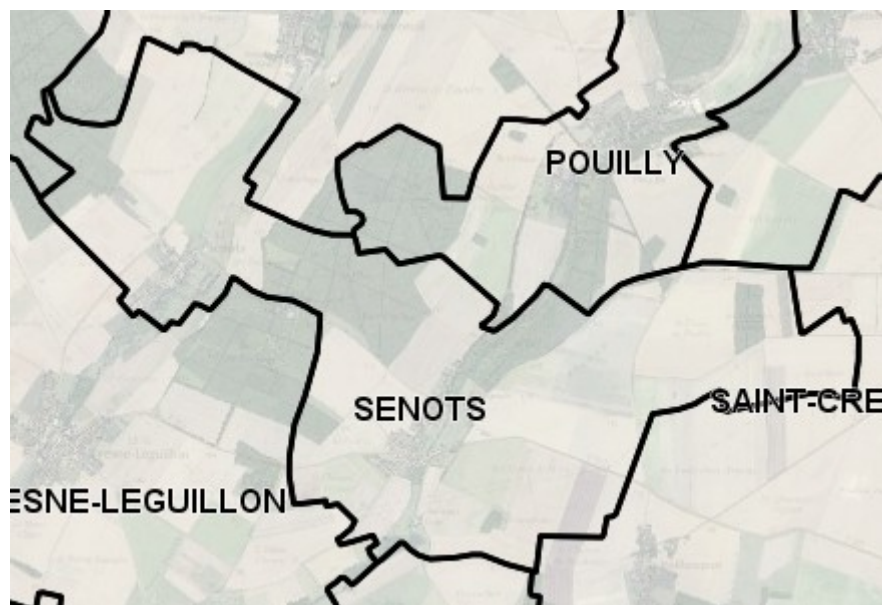
Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement sur les sites [Géorisques - cavités souterraines](#) et [Géorisques - mouvements de terrain](#), ainsi que sur [la cartothèque de la DDT](#).

Aucune cavité souterraine n'a été recensée sur la commune ([lien vers la fiche](#)).

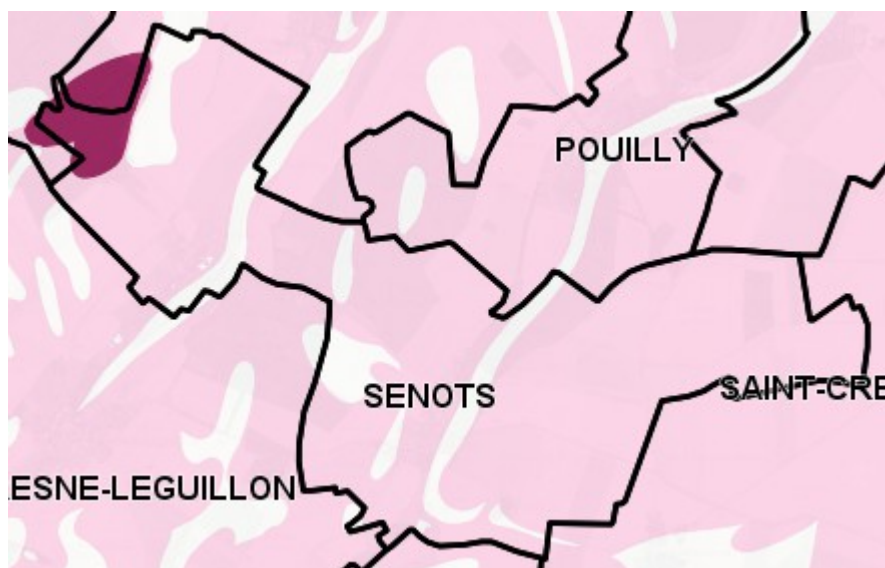
Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune ([lien vers la fiche](#)).



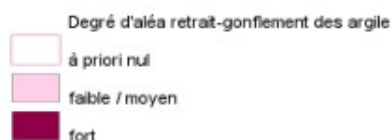
Mouvements de terrain localisés		Cavités souterraines hors mines	
★	affaissement	▲	carrière
▼	éboulement	●	cave
■	effondrement	●	indéterminé
Mouvements de terrain non localisés		▲	naturelle
★	affaissement	▲	ouv militaire
●	chute de toit	▲	ouvrage civil
▼	éboulement		
■	effondrement		
■	érosion de berge		
●	glissement		
●	tassement		

Retrait-gonflement des sols argileux

La commune de Sénots est concernée par un retrait-gonflement des argiles faible à fort sur tout ou partie de son territoire. Cette information est mise à disposition, par le BRGM, sur le site [Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#), ainsi que sur [la cartothèque de la DDT](#).



Les Risques technologiques



Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Aucun établissements à risque soumis à autorisation, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, n'est recensé sur la commune.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL Picardie à l'adresse suivante : [lien vers les installations classées](#).

Eolien

Aucune éolienne ou Zone de Développement Éolien (ZDE) n'ont été relevées sur la commune. La commune de Sénots n'est pas une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

Les sols pollués

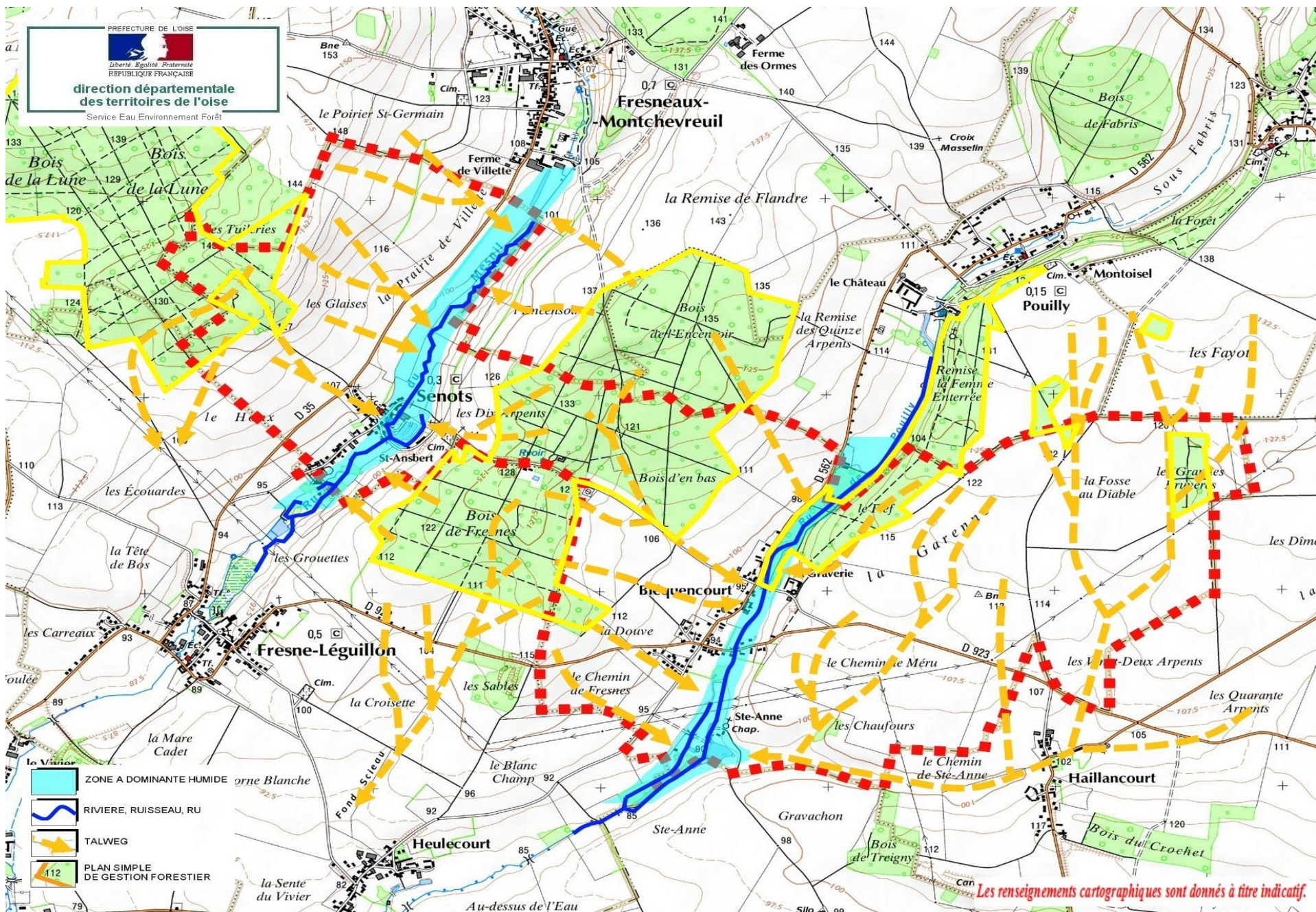
Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (*Inventaire historique de sites industriels et activités de service*) à l'adresse suivante : [lien vers Basias](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Un site a été recensé sur le territoire communal :

- Ets Méru André.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien vers Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.



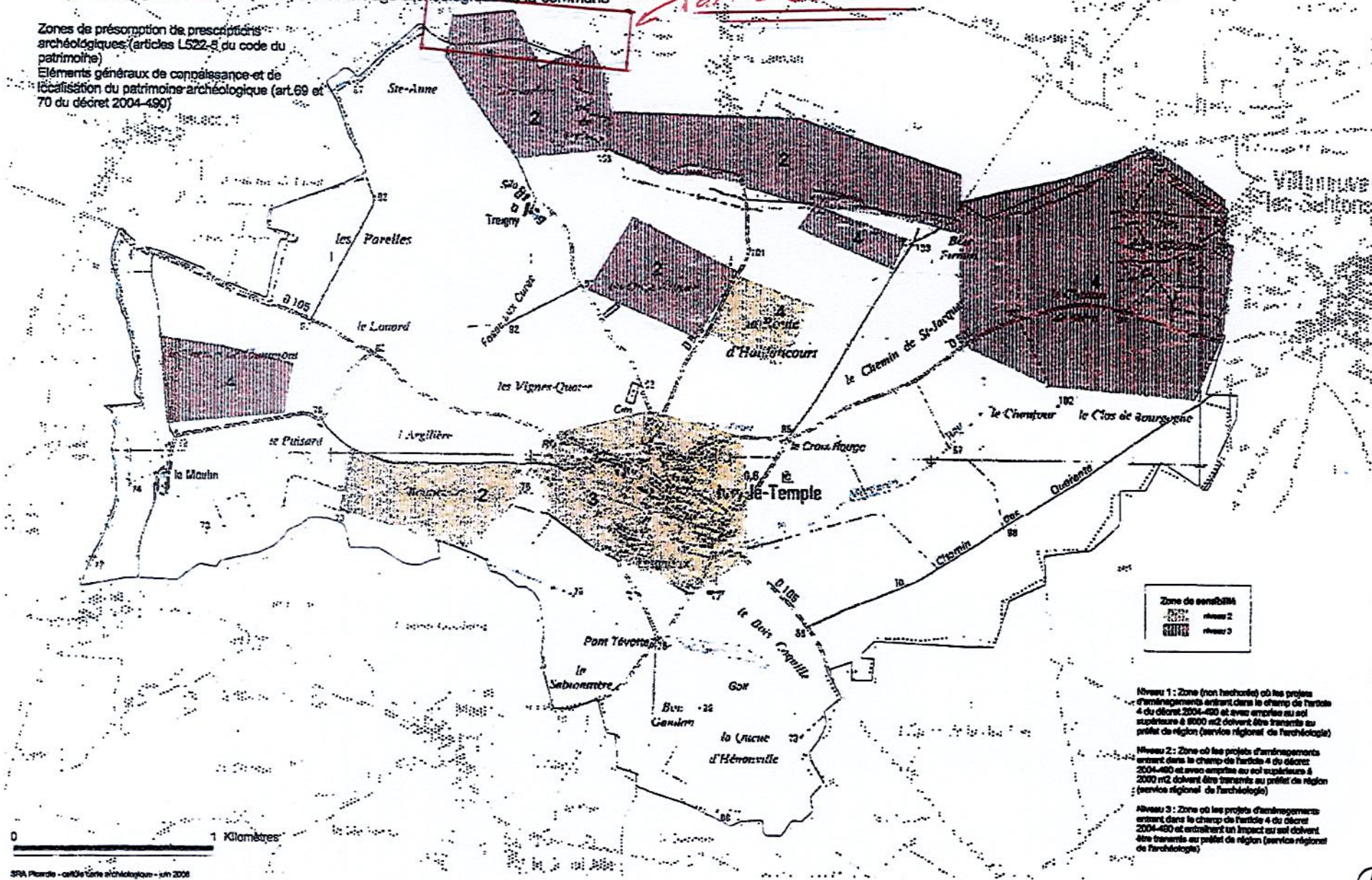
Des plaquettes à destination des élus et des bureaux d'études ont été réalisées pour aider à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. Elles sont disponibles sur le [site internet de la DDT](#).

Commune de Ivry-le-Temple (60)

Carte accompagnant un arrêté portant sur le zonage archéologique de la commune

Zones de présomption de prescriptions archéologiques (articles L522-5 du code du patrimoine)

Eléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique (art.69 et 70 du décret 2004-490)



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
OISE

Commune :
SENOTS

Échelle : 1/1000

PÉRIMÈTRE SANITAIRE AUTOUR D'UN
BÂTIMENT D'ÉLEVAGE

-  Bâtiment d'élevage identifié
-  Périètre sanitaire

